

et devant la probabilité d'une longue maladie, il y a, en deux, l'obligation de solliciter les services d'un médecin de maison individuelle. Le Conseil approuve la décision de Messieurs le Maire, et autorise cette création d'emploi.

Frais de travaux de M. le Maire informe le Conseil que des travaux ont été réalisés sur la toiture du bâtiment annexe du presbytère par M. Guille Courvoisier à St Clair 2156. La facture s'élève à 3413,75. Le Conseil approuve et donne son accord pour le règlement de la facture. M. le Maire informe le Conseil de la nécessité d'acquiescence des travaux d'installation électrique au bureau de poste. Le Maire, l'entrepreneur et M. Clair sur elle a établi un devis de 2455,34.

Subvention pour travaux de voirie Le Conseil approuve le devis présenté pour les travaux de voirie sur le chemin de l'Hyvet et celui de l'Herminière n'a pas été versé pour 1972 - elle sera reportée en 1973.

Premi sur les chemins Le Conseil procède à la répartition de la part pour le chemin communautaire. Une attribution exceptionnelle de 4 m<sup>3</sup> est accordée pour le chemin des Kélobelt et un camion pour le chemin de M. Lebraton et de M. Bruze.

Orthographe Le Conseil approuve les transformations du nom de la Commune de St Clair sur l'Elle en St Clair sur Elle.

Limitation de fermage sur chemin Les demandes de limitation de fermage à 275 sur le chemin de la Hayelbertet n'a pas été acceptée par le Parti et les autres qui proposent une limitation à 375. Le Conseil décide de ne pas donner suite à cette demande.

Conseils aux l'architecte M. le Maire demande au Conseil de faire travailler les conseillers parisiens avec M. Desouches architecte pour les travaux du presbytère. Le Conseil accepte qu'elle soit fixée à 590 000 du montant des travaux soit 3162,74.

avec M. le Maire, M. le Secrétaire, M. le Trésorier

Le Maire de la Commune de l'ancien Village de Ploisy

Je vous prie de bien vouloir me faire parvenir de la part de M. le Maire de la Commune de l'ancien Village de Ploisy, les renseignements suivants :

1. Le nom du propriétaire de la parcelle cadastrale n° 100, située au lieu-dit "Le Ploisy", et le nom du propriétaire de la parcelle n° 101, située au lieu-dit "Le Ploisy".

2. Le nom du propriétaire de la parcelle n° 102, située au lieu-dit "Le Ploisy", et le nom du propriétaire de la parcelle n° 103, située au lieu-dit "Le Ploisy".

Ensemble de M. le Maire de la Commune de l'ancien Village de Ploisy.

Je vous prie de bien vouloir me faire parvenir de la part de M. le Maire de la Commune de l'ancien Village de Ploisy, les renseignements suivants :

~~Je vous prie de bien vouloir me faire parvenir de la part de M. le Maire de la Commune de l'ancien Village de Ploisy, les renseignements suivants :~~

~~M. le Maire de la Commune de l'ancien Village de Ploisy, M. le Secrétaire, M. le Trésorier, M. le Maire de la Commune de l'ancien Village de Ploisy, M. le Secrétaire, M. le Trésorier, M. le Maire de la Commune de l'ancien Village de Ploisy, M. le Secrétaire, M. le Trésorier.~~

Journé du 7 Avril 1972.

Le Conseil Municipal d'ancien Village de Ploisy a tenu sa séance le 7 Avril 1972, à 20h30 sous la présidence de M. le Maire de l'ancien Village de Ploisy.

En son 2<sup>e</sup> Conseil Municipal, M. le Maire de l'ancien Village de Ploisy a été élu Secrétaire.

Le Maire de l'ancien Village de Ploisy, M. le Maire de l'ancien Village de Ploisy, a été élu Secrétaire de la commune de l'ancien Village de Ploisy, pour la période allant du 7 Avril 1972 au 7 Avril 1973.